



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	46
Votants par procuration	10
Absents	25
Total des votes	50

4.1

L'an deux mille vingt six, le neuf février, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 3 février 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOUCOURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. DUTILLOY, M. BEAUDOUIN, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISSEN, M. AUBER, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, Mme MONTIER, Mme KERAUDRAN

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. BARRE A. MEAUDE, M. TIMON A MME MOUCHEL, MME ROSA A MME MONLON, MME LOUVEL A M. BEAUDOUIN, MME DUVAL A M. DARMOIS, M. BURET A M. CANTELOUP, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, M. DUCLOS A M. CHEVREAU, M. BLAS A MME BOURNISSEN

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. TIMON, MME ROSA, MME LOUVEL, MME DUVAL, M. BURET, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, MME BINET, M. BLAS, M. BAPTIST

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MONLON

N°DEL_0008_2026 Création de postes pour le service scolaire

Dans la continuité des actions engagées visant à régulariser la situation des agents et à garantir des conditions de travail plus sereines, il apparaît nécessaire de pérenniser plusieurs postes correspondant à des besoins permanents au sein du service scolaire. Cette démarche s'inscrit dans une volonté affirmée de renforcer l'efficacité opérationnelle des services tout en assurant une gestion rigoureuse et adaptée des ressources humaines.

À ce jour, l'ensemble des postes proposés à la création sont déjà occupés par des agents. Les coûts de personnel resteront donc maîtrisés à leur niveau actuel. La création de ces postes permettra toutefois d'offrir des perspectives de mise en stage ou de contrats plus longs à des agents donnant satisfaction depuis plusieurs années.

Plusieurs besoins ont ainsi été identifiés et les créations de postes présentés ci dessous sont nécessaires :

Affectation	Grade	TC/TNC	Durée hebdo	Poste
Toutainville	Adjoint technique	TNC	6,3/35	Agent d'entretien et de restauration
Toutainville	Adjoint technique	TNC	21/35	Agent de garderie,

				d'entretien et de restauration
Toutanville	Adjoint technique	TNC	15/35	Agent d'entretien et de restauration
Manneville	Adjoint technique	TNC	31/35	Agent de garderie, d'entretien et de restauration
Bouquelon	Adjoint technique	TNC	12/35	Agent d'entretien et de restauration
Bouquelon	Adjoint technique	TNC	26/35	ATSEM
Estuaire SIVOS	Adjoint technique	TNC	31/35	Responsable de restauration
Estuaire SIVOS	Adjoint technique	TNC	22/35	Agent d'entretien et de restauration
Paul Herpin	Adjoint technique	TNC	27/35	Agent d'entretien et de restauration
Préaux	Adjoint technique	TNC	18,20/35	Responsable de restauration
Préaux	Adjoint d'animation	TNC	20/35	Animateur périscolaire
Pergaud	Adjoint technique	TNC	24/35	ATSEM
Saint exupery	Adjoint technique	TNC	30/35	Agent d'entretien et de restauration
Montfort	Adjoint technique	TNC	19,50/35	Agent de restauration et d'entretien
Montfort	Adjoint technique	TNC	27/35	ATSEM
Corneville	Adjoint technique	TNC	16/35	Agent d'entretien et de restauration
Illeville Sur Montfort	ATSEM principal 2ième classe	TNC	25,83/35	ATSEM
Illeville sur Montfort	Adjoint technique	TNC	25,83/35	Agent de garderie, restauration et d'entretien

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à la création et à la gestion des emplois permanents au sein des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser la situation des agents occupant des fonctions correspondant à des besoins permanents,

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité d'améliorer les conditions de travail et de renforcer la stabilité des équipes,

CONSIDÉRANT que les postes proposés à la création sont actuellement pourvus par des agents en fonction, permettant ainsi de maîtriser les coûts de personnel,

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **D'AUTORISER** la modification du tableau des effectifs en date du 1er mars 2026 au titre des emplois comme indiqué dans le tableau ci dessus soit la création de 16 postes sur le grade

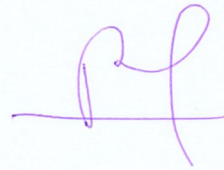
d'adjoint technique à temps non complet, 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet et un 1 poste d'ATSEM principal 2ième classe à temps non complet . Les temps de travail sont spécifiés dans le tableau ci dessus.

- **DE FIXER** la rémunération selon ledit grade,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois du chapitre 12,
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision,

Pont-Audemer, le 9 février 2026

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL